



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-sept et le mardi 23 mai, à quinze heures et cinquante huit minutes,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 12 mai 2017, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (18): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur José ADELAIDE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Monique DELMESTRE, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Etaient Excusés (00):

Etaient représentés (04): Marie Chantale SAINT-SAUVEUR, Madame Marie Christine NANNETTE, Madame Sabrina GARES, Madame Nadia NEGRIT.

Etaient absents (11): Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Florise CANVOT-VINENT, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean BARDAIL, Monsieur Leonard JERUL, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrice RESEDEDANT a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



Délibération n°04-05-2017
Demande de subvention au titre de la Dotation des Equipements des
Territoires Ruraux et à la CANGT –
Travaux de panneautage – Adressage – Tranche 3.

La Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux permet à l'Etat d'accompagner les communes dans la réalisation des investissements et équipements ruraux structurants pour leur territoire. La Tranche 1 du panneautage a consisté à la réalisation des travaux du centre-bourg, Dubelloy, Sauvia, Geffrier. La Tranche 2, en cours, permettra le panneautage des secteurs de Béguette, Champs Fleury, Calebasse, Naud, lotissement Desvarieux, Lemesle, Quirine.

3^{ème} tranche du panneautage-adressage du territoire :

Cette troisième tranche pourra démarrer au dernier trimestre de l'année 2017 et permettra d'accélérer le processus et couvrira ainsi les secteurs de Brion et Espérance et la périphérie. Cette tranche consistera au panneautage de près de 2 900 habitations et la pose de 234 plaques de rues.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir débattu,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver le plan de financement de la tranche 3 de l'opération de panneautage comme suit :

Financeurs	Pourcentage	Montant en euros HT (€)
DETR	36,5%	200 000,00
CANGT	36,5 %	200 000,00
Ville de Morne-à-l'Eau	27%	150 000,00
Total	100%	550 000,00

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à entamer les démarches et à signer tous les documents nécessaires et actes, administratif ou notarié, se rapportant à cette affaire ;

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal


Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-À-L'eau, le 29 mai 2017,



Le Maire,

Philipson FRANCFORT


VICTOIRE JASMIN
Secrétaire Adjointe
sécurité civile et alimentaire
population et cadre de vie

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 02 juin 2017

Formalités de publicité

Effectuées le 02 juin 2017

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.





Département de la Guadeloupe

Ville de Morne-à-l'Eau

Mise en œuvre de l'adressage physique : Panneautage
Aménagement : travaux d'optimisation de la base fiscale

Tranche 3

2017

COURRIER ARRIVÉ LE:

02 JUIN 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Demande de financement

Sommaire

I. Présentation de l'opération Adressage	4
a) Qu'est-ce que l'Adressage ?	4
b) L'adressage, une opération concernant l'ensemble des acteurs du développement territorial.	5
II. Une méthodologie basée sur la concertation des acteurs du territoire	7
III. Description des travaux de la tranche 3	8
IV Budget tranche 3	10
IV. Récapitulatif de l'opération	11

IDENTIFICATION DU PORTEUR

RAISON SOCIALE	COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU
ADRESSE :	Place Gerty ARCHIMEDE 97111 MORNE A L'EAU
TELEPHONE / TELECOPIE	05 90 24 27 09 / 05 90 24 57 85
FORME JURIDIQUE :	Collectivité Territoriale
NUMERO DE SIRET :	219 711 165 00015
CODE APE :	8411 Z –Administration publique générale
NOM DU MAIRE :	Philipson FRANCFORT

I. Présentation de l'opération Adressage

a) Qu'est-ce que l'Adressage ?

La Ville de Morne-à-l'Eau procède pour la première fois à l'Adressage de l'ensemble de son territoire. Actuellement, ce sont plus de 80% des maisons et autres bâtis qui ne sont pas numérotés. Une telle situation est naturellement contre-productive à plusieurs endroits : l'efficacité et la réactivité des services publics ou administratifs divers, des services de proximité ou à la personne, une faible optimisation de la base fiscale de la collectivité et de l'agglomération, une « lecture » difficile de la ville, des déplacements non optimisés (consommation de carburant, facture écologique au sein d'une ville résolument tournée vers la protection de l'environnement et les actions de développement durable), en résumé une faible attractivité générale du territoire.

La collectivité a lancé officiellement l'Adressage en Mars 2013 non seulement pour souscrire à ses obligations réglementaires (voir annexes), mais aussi pour relever plusieurs défis :

- Contribuer à une meilleure qualité de vie générale sur son territoire ;
- Améliorer l'attractivité économique, touristique du territoire ;
- rétablir l'équité fiscale en optimisant les bases
- Avoir une meilleure visibilité sur le territoire et donc une meilleure gestion des services à la population, aux administrés.



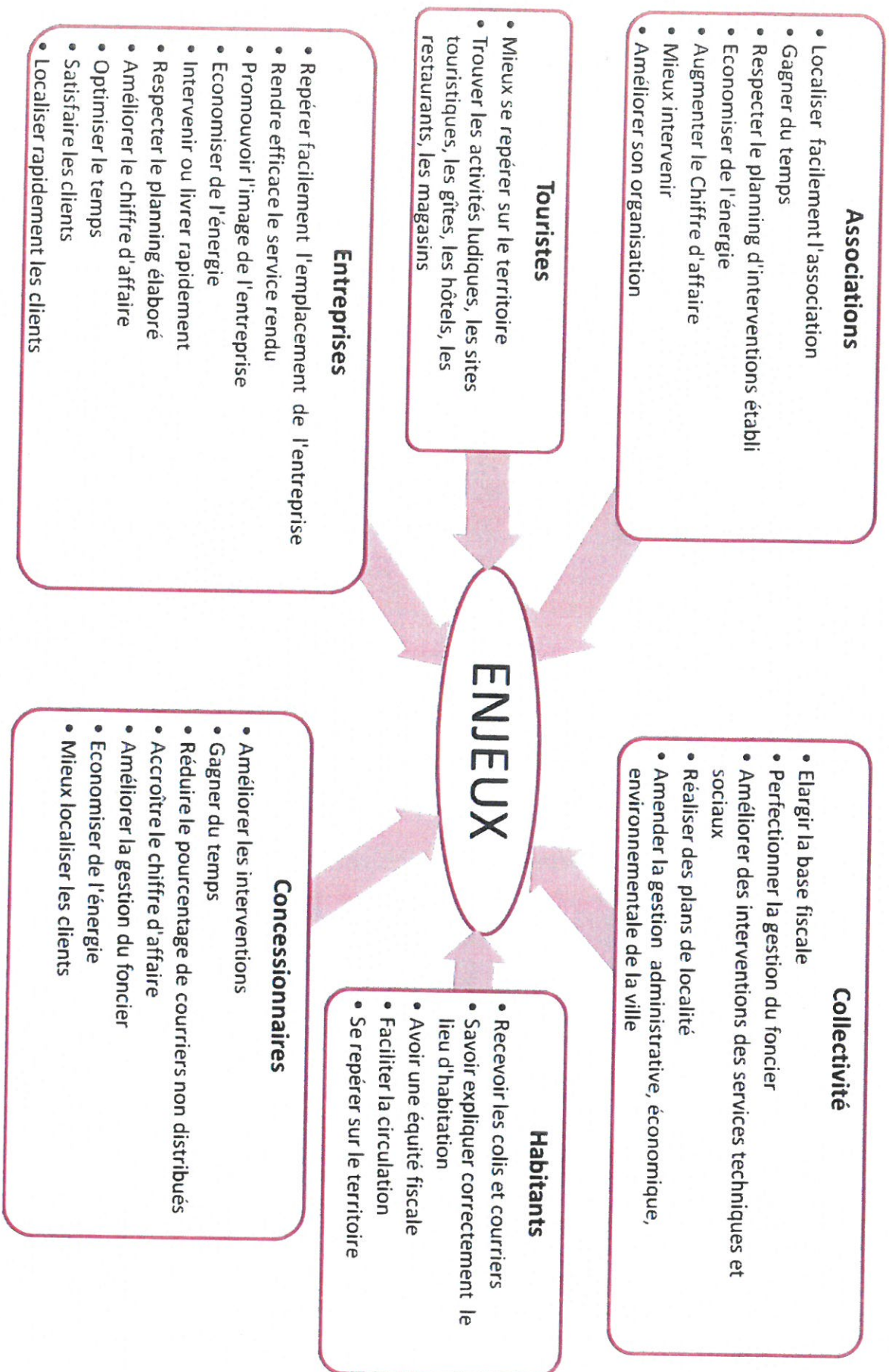
Cette opération consiste à attribuer une adresse précise à chaque foyer de Morne-à-l'Eau. Il s'agira, physiquement, de dénommer les voies à nommer ou de renommer les voies nommées et de numéroter les bâtis correctement.

Les principaux partenaires de l'opération que sont la Poste, la Direction Générale des Impôts et des Finances Publiques (DGFiP), le Service National de l'Adressage et l'IGN accompagnent la collectivité quant à l'élaboration correcte et réglementaire de la base d'adresses.

La méthodologie d'élaboration de la base adresses a été validée en comité de pilotage, mais aussi lors de la présentation aux partenaires : EDF, France Telecom, SDIS, Cadastre.... Les divers concessionnaires sont donc dans l'attente de l'élaboration de l'adressage physique. Le plan d'adressage a été validé le 28 Novembre 2013 au Conseil Municipal.

b) L'adressage, une opération concernant l'ensemble des acteurs du développement territorial.

Ce sont près de 8 000 foyers pour 17 000 habitants qui sont concernés par l'opération Adressage sur le territoire mormalien. C'est une opération capitale sur le territoire. Pour la réussir, elle nécessite une étroite collaboration entre tous les acteurs concernés : la collectivité, les services de l'Etat, les partenaires, les concessionnaires, les entreprises, les associations, les habitants. La collectivité souscrit à des contingences réglementaires en mettant en place cette opération ; se faisant elle concourt à l'amélioration des conditions d'exercices d'un ensemble d'opérateurs économiques : privés et publics. Elle concourt ainsi à une meilleure qualité du cadre de vie sur le territoire et d'augmenter le résultat des recettes fiscales pour la collectivité mais aussi les autres collectivités concernées Région, Département et la communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre.



II. Une méthodologie basée sur la concertation des acteurs du territoire

Pour une mise en place cohérente de l'Adressage de la ville, la collectivité a sollicité la participation de l'ensemble des acteurs du territoire. Cette concertation est réalisée via :

- Les réunions de Comité de pilotage ayant pour objet d'impulser, de suivre d'évaluer et d'arbitrer les étapes fondamentales de l'opération ;
- Les réunions techniques pour les prises de décision et l'avancement du projet ;
- l'organisation de réunions d'information:
 - D'une part avec les concessionnaires pour présenter la méthodologie d'action pour la constitution de la base d'adresses ;
 - et d'autre part avec les entreprises et les associations pour présenter l'opération Adressage ;
- l'animation de réunions de proximité avec la population pour l'élaboration du plan de dénomination des voies.

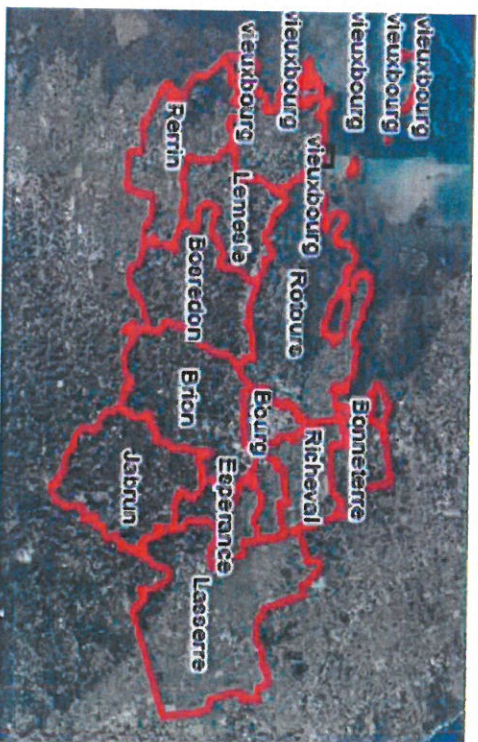
L'objectif fixé est que le territoire de Morne-à-l'Eau soit adressé à 100% par le biais d'une base d'adressage et d'un plan de dénomination des voies correctement fondés.

Cela veut dire : un pas de porte = 1 adresse précise.

La méthode utilisée est le découpage en 5 secteurs géographiques :

Secteur 1	Bourg, Rotours, Richeval, Bonne-Terre
Secteur 2	Dubelloy, Sauvia, Vieux-Bourg, Perrin
Secteur 3	Lemesle, Gensolin, Bosriedor
Secteur 4	Brion, Chazeau, Espérance
Secteur 5	Jabrun, Lasserre, Blanchet

Jaune : Tranche 1, Vert : Tranche 2, Gris : Tranche 3



III. Description des travaux de la tranche 3

Les travaux de la tranche 3 porteront partiellement sur les secteurs 4 et 1 qui englobent des quartiers denses en périphérie du bourg principale zone d'activité et d'urbanisation de la ville et une partie plus rural de développement spontané générant de l'étalement urbain avec souvent une méconnaissance cadastrale et fiscale du bâti.

Il s'agit précisément des sections de Richeval, Rotours, Brion, et Espérance

Ces travaux permettront l'adressage physique d'environ 3 000 bâtis et de 85 voies. Le travail de panneautage est réalisé avec une géolocalisation de l'ensemble des bâtis ce qui permet la réalisation d'une couche SIG précise et une intégration techniquement rapide dans les bases fiscales. Cette couche peut être valorisée par différents concessionnaires et autres services de l'Etat.

Les différentes opérations sont les suivantes :

- désignation des secteurs et des voies de la tranche
- établissement des plans précis
- piquetage
- travaux de pose
- géolocalisation
- réception

Les travaux sont réalisés par l'entreprise XERIA et l'assistant à maîtrise d'ouvrage est l'entreprise CEC INFOG dans le cadre d'un marché à bon de commande. Une clause d'insertion de près de 10% du temps travail a été intégré à ce marché.

Pour cette opération, la collectivité de Morne-à-l'Eau a misé sur la performance et l'innovation du format de ses plaques de rues et numéros d'habitation. Le matériel se présente ainsi :

- Couleurs vives à savoir le carmin pour l'écriture et le jaune pour le fond ;
- Rétro réfléchissant ;
- Lecture facile ;
- Film de protection aux agressions naturelles et graffitis.



La ville a également misé sur l'innovation puisqu'un QR CODE est posé sur chaque plaque de rue et numéro. Il s'agit d'un code qui permet d'encoder des données relatives au bâti ou à la rue. Sa lecture se fait via une application sur un smartphone. C'est une passerelle liée au SIG de la ville et donnant accès aux informations telles que le nom et prénom du propriétaire bâti, le numéro d'invariant, etc. Ces informations sont accessibles exclusivement aux services communaux et fiscaux dans le cadre d'une gestion optimale des services à la population.

III. IV Budget tranche 3

Le plan de financement se présente ainsi pour la tranche 3 :

Recettes	Coûts en euros	%	Dépenses	Coûts en euros	%
Autofinancement	150 000,00	27,0	Panneautage	550 000,00	100
- Collectivité	150 000,00	27,0	- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	84 58,23	13
			- Travaux de panneautage	478 514,77	87
Subventions	400 000,00	73,0			
- CANGT	200 000,00	36,5			
- Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR)	200 000,00	36,5			
TOTAL	550 000,00	100	TOTAL	550 000,00	100

Démarrage prévisionnel des travaux septembre 2017

IV. Récapitulatif de l'opération



Années	2015		2016		2017		2017	
	Tranche d'essai	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3 (à venir)				
Mission	<p>Nombre de numéros : 376</p> <p>Nombre de plaques de rues : 45</p> <p>Nombre de voies traitées: 11</p> <p>Secteur : Centre-Bourg (partiel)</p> <p>Travaux : réalisés en 2015</p>	<p>Nombre de numéros : 1825</p> <p>Nombre de plaques de rues : 218</p> <p>Nombre de voies : 62</p> <p>Secteurs : Centre-Bourg, Dubellroy, Sauvia, Geffrier</p> <p>Travaux : Terminé</p>	<p>Nombre de numéros : 1447</p> <p>Nombre de plaques de rues : 149</p> <p>Nombre de voies : 42</p> <p>Secteurs : Bosredon, Gensolin, Bégutte, Quirine, Naud</p> <p>Travaux : en cours</p>	<p>Nombre de numéros : 2967</p> <p>Nombre de plaques de rues : 234</p> <p>Nombre de voies : 85</p> <p>Secteurs : Brion, Espérance</p> <p>Travaux : fin 2017</p>				
AMO (Assistant à Maitrise d'Ouvrage)	GDS Guadeloupe	CEC INFOG	CEC INFOG	CEC INFOG				
Coût AMO (HT)	9 741,21 €	73 409,24€	34 248,23 €	84 581,23 €				
Entreprise des travaux	XERIA	XERIA	XERIA	XERIA				
Coût Entreprise des travaux (HT)	53 926,97 €	395 094,76 €	276 081,68 €	465 418,77 €				
Données transmises à la DRFIP	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau de correspondance des voies (anciennes et nouvelles appellations); - Plans de numérotation des 11 voies panneautés du Centre-Bourg en 2015 ; - Tableau de numérotation des 11 voies. 	<p>Renvoi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau de correspondance des voies (anciennes et nouvelles appellations); - Plans de numérotation des 11 voies panneautés du Centre-Bourg en 2015 ; - Tableau de numérotation des 11 voies. 	A venir	Aucune				
Coût du panneautage	63 668,18 €	468 507 €	300 000 €	550 000 €				
Recettes		<p>Recettes : 468 507 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - DETR (2015) : 136 701 € - FAC (2015): 135 934 € - Autofinancement (Ville) : 187 403 € - Réserves parlementaires : 13 000 € 	<p>Recettes : 300 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - DETR (2016): 114 000 € - FAC (2016): 140 000 € - Autofinancement (Ville) : 60 000 € 	<p>Demande :</p> <p>DETR (2017) : 200 000€</p> <p>CANGT : 200 000€</p> <p>Autofinancement : 150 000</p>				